Date de l'arrêté : **10/06/2025** **Objet :** **Arrêté de circulation au lieu-dit Le Villaret chez Mme HECART Anaïs**	République Française Département : LOZERE Arrondissement : Mende LES HERMAUX - Commune

ARRÊTÉ
N° AR_005_2025

portant Arrêté de circulation au lieu-dit Le Villaret chez Mme HECART Anaïs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-3 et L2213-4,
VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

CONSIDERANT que la Société L'Entreprise Electrique, représenté par M. Laurent ROUME, de Marvejols a besoin d'effectuer des travaux sur le lieu-dit Le Villaret à 48340 Les Hermaux le mardi 1er juillet 2025 de 8h00 à 17h00.

ARRÊTE

Article 1er : Autorisation d'occuper le domaine public routier communal
la Société L'Entreprise Electrique de Marvejols est autorisée à occuper le domaine public routier communal aux fins de réaliser des travaux.

Article 2 : La circulation au lieu-dit Le Villaret, à compter du mardi 1er juillet 2025 8h00 à 17h00, sera mise en alternat de la circulation et interdite au piéton.

Article 3 : La signalisation adaptée sera fournie, mise en place et retirée par les services de l'Entreprise Electrique. Cette signalisation devra être conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Les Hermaux, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de La Canourgue sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Hermaux, le 10 juin 2025

Le Maire
Yves RODIER

MAIRIE DE LES HERMAUX (Lozère)